



ATTON info N° 22

27



ATTON
NOMENY



2^e semestre 2008

Le mot de Monsieur le Maire



A la suite des élections municipales, au moment où notre mandat commence, les membres du conseil municipal ont en charge l'intérêt général local, avec une volonté fédératrice, prospective et offensive. Notre conseil a souhaité également pendant ce mandat mettre plus particulièrement en exergue l'environnement. La stratégie de la commune est de satisfaire les besoins des habitants en terme de déplacements piétonniers de courte distance, alternative à la voiture. La propreté du village reste également un objectif important, mais dans le domaine de l'environnement, plus que tout autre, l'action de la commune est vaine si elle n'implique pas étroitement le citoyen.

La crise financière que nous venons de connaître risque d'engendrer une augmentation du chômage, de l'inflation, de la baisse du pouvoir d'achat ce qui enfonce de nombreux français dans la pauvreté. Contribuer au développement local, c'est encore pour une grande part chercher à faire maintenir et créer des emplois. Notre commune s'y emploie avec succès depuis dix ans, la zone industrielle est dans sa phase de terminaison et environ 1300 personnes y travailleront dans de brefs délais. Je suis convaincu que grâce à cette volonté, notre commune progressera, s'insérant dans le monde d'aujourd'hui sans que la cohésion sociale de ses habitants y perde. Nous devons encourager la création d'emplois de services de proximité.

Les services de l'INSEE vont mettre leurs données à jour courant janvier et février à Atton. Merci de répondre au questionnaire que vous présenteront Emmanuelle PRUD'HOMME et Pierrette MORIN, nos agents recenseurs.

Fort de ces certitudes locales, je vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année.



Chaleureusement,

*Le Maire d'ATTON,
Vice-président de la Communauté de Communes,*

Gérard LIGER

Joyeux Noël



*Bonnes fêtes de
fin d'année*

Recensement 2009

Toute la population vivant à ATTON sera recensée entre le 15 janvier et le 14 février 2009.

logement recensé, une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires, et les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à la Mairie. Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la Mairie au plus tard le 14 février 2009.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 07 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont transmises à l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour des renseignements complémentaires sur le recensement 2009, le secrétariat de Mairie est à votre disposition.

Je me suis fait recenser et toi ???



Page 2 : Le mot du Maire
Page 3 : Recensement 2009
Pages 4 à 8 : Délibérations du conseil municipal
Page 8 : La mission locale du Val de Lorraine
Page 9 : Assainissement
Page 10 : Ravalement de façade
Page 11 : Portrait
Pages 12 à 16 : AFRAtton
Pages 17 à 18 : Cyberatton
Page 19 : Saint Nicolas
Pages 20 à 21 : F.C.Atton
Page 22 : Le coin presse
Page 23 : Le coin des petits

Don du sang

Deux passages de car pour le don du sang sont encore prévus l'an prochain dans notre commune. Pour les plus dévoués et les personnes concernées les dates à retenir sont :

Le lundi 5 janvier de 16h à 19h
et le vendredi 31 juillet
de 16h à 19h

Le camion se placera devant la mairie, un rappel vous sera communiqué dans les boîtes aux lettres.

Les brioches de l'Amitié

Merci pour l'accueil que vous nous avez réservé et de votre générosité pour l'achat des brioches de l'Amitié qui cette année nous a rapporté la somme de 680€ versé à l'A.E.I.M de Meurthe et Moselle (Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux) pour la réalisation de bâtiments nécessaires à leur éducation.

Encore Merci et rendez-vous l'année prochaine !!

Le onze novembre

Félicitations !! Cette année pour le dépôt de gerbe qui fête le 90ème anniversaire de l'Armistice 1914-1918, nous n'étions pas loin d'une quarantaine à célébrer cette manifestation, avec quatorze musiciens de la fanfare de Nomeny. L'émotion fut forte.

La collecte des denrées alimentaires

Merci pour votre générosité !!

Le porte à porte du 29 novembre dans notre village ainsi qu'une permanence à la mairie, ont permis de ramasser 360 kg de denrées alimentaires non périssables que vous avez bien voulu nous offrir. La récolte a été meilleure que l'année précédente qui était de 316kg.

Séance du 19 mai 2008

PROJET D'INSTALLATION CLASSEE ELECTRICITE DE FRANCE

La société Electricité de France a déposé une demande en vue d'être autorisée à mettre en service une unité de production d'électricité au moyen du procédé cycle combiné gaz à BLENOD LES PONT A MOUSSON, site du centre de production thermique.

Cette demande est soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation sur les installations classées et doit faire l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois à BLENOD LES PONT A MOUSSON et à PONT A MOUSSON, ATTON, SAINTE GENEVIEVE, BEZAUMONT, LOISY, DIEULOUARD, JEZAINVILLE, communes situées dans un rayon de 3 kilomètres autour de l'installation projetée.

Conformément aux dispositions de l'article R512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal de notre commune est appelé à formuler son avis à l'égard du projet d'installation classée dès l'ouverture de l'enquête publique dans un délai maximum de 45 jours, soit avant le 25 juillet 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ émet un avis favorable à l'égard de la demande de la société Electricité de France à l'effet d'être autorisée à mettre en service une unité de production d'électricité au moyen du procédé cycle combiné gaz à BLENOD LES PONT A MOUSSON, site du centre de production thermique.

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES AU CISPD

La commune d'ATTON étant adhérente au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Pont-A-Mousson, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ désigne Patrick MAHAUT comme délégué titulaire au CISPD

☞ désigne Nicolas PENEL comme délégué suppléant au CISPD

Adopté à l'unanimité.

Par circulaire ministérielle du 26 octobre 2001, chaque conseil municipal a été appelé à désigner en son sein un conseiller en charge des questions de défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ désigne Edith MARCHAL comme correspondant défense

Adopté à l'unanimité.

MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE CINEMATOGRAPHIQUE COMPETENCE COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de sa compétence « Culture et Communication » et pour permettre le maintien et le développement de l'activité cinématographique sur le territoire communautaire il est nécessaire de définir un nouvel intérêt communautaire.

C'est ainsi qu'il est ajouté au groupe de compétence « Culture et Communication » les termes suivants : concourir à la pérennisation des cinémas par la « participation financière destinée à maintenir et développer l'activité cinématographique calculée en fonction du chiffre d'affaires réalisées par les établissements cinématographiques » et moyennant une contrepartie pour la communauté de communes du Pays de Pont-A-Mousson.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ émet un avis favorable quant à cette nouvelle compétence communautaire

☞ cette délibération annule et remplace la précédente du 10 décembre 2007

Adopté à l'unanimité.

REFECTION DU CHEMIN DE BRE : SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire propose la réfection du chemin de Bré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ accepte la réfection du chemin de Bré pour un montant de 25 230 € HT

☞ prévoit les crédits au BP 2009

☞ confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution

☞ sollicite du conseil général une subvention au titre de la dotation d'équipement

☞ s'engage à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages

subventionnés en bon état d'entretien

☞ s'engage à informer les services départementaux de toute modification de la mise en œuvre du projet.

susceptible d'intervenir lors

Adopté à l'unanimité.

REPLACEMENT DE LA MOTORISATION DES CLOCHES : DOTATION DE SOLIDARITE

Monsieur le Maire propose de remplacer la motorisation des cloches défectueuse.

Des devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ accepte le remplacement de la motorisation des cloches pour un montant estimé à 3 955,43 € HT

☞ prévoit les crédits au BP 2008

☞ sollicite du conseil général une subvention au titre de la dotation de solidarité

☞ s'engage à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien

☞ s'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

☞ cette délibération annule et remplace celle du

15 mai 2007

Adopté à l'unanimité.

Séance du 15 septembre 2008

SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT : FERMETURE ENVISAGÉE DE L'ANTENNE DE PONT-À-MOUSSON

La fermeture envisagée des services de l'équipement à Pont-à-Mousson va en l'encontre de la recherche de proximité des services de l'état. Le Maire rappelle les nombreux dossiers étudiés et suivis dans leur réalisation lors du dernier mandat par l'antenne de l'équipement de Pont-à-Mousson : assainissement de la totalité du village, une centaine de permis de construire notamment de très complexes pour la zone industrielle, la réfection ou la création de trottoirs, et bien d'autres dossiers liés à l'urbanisme dans le cadre de la convention ATESAT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

☞ estiment que la fermeture de ces services entraînerait une gêne importante pour le suivi technique des dossiers de la commune d'Atton, et demandent à Monsieur le Maire de faire part de leur désapprobation auprès de Monsieur le Préfet.

Adopté à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE BRÉ

Dans le cadre du projet d'aménagement global de sentiers piétonniers et pistes cyclables, la première partie sera consacrée à la réfection du chemin de Bré. A ce titre, l'ADEVAL a transmis une proposition aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ accepte le schéma proposé par l'ADEVAL

☞ sollicite une subvention auprès du conseil général et du conseil régional

Adopté à l'unanimité

Convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des certificats d'urbanisme, des demandes de permis et déclarations préalables relatives à l'occupation du sol, avec l'Etat.

En application de l'article L 422-8 du code de l'urbanisme, le maire de la commune d' ATTON peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique de celles des demandes de permis ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des certificats d'urbanisme, des demandes de permis et déclarations préalables relatives à l'occupation du sol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ accepte les dispositions de ladite convention

☞ autorise Monsieur le maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Convention d'occupation du domaine public routier départemental au profit de la commune d'ATTON avec le département de Meurthe-et-Moselle

Afin de permettre les travaux de création de trottoirs sur la RD 120, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le département de Meurthe-et-Moselle pour l'occupation du domaine public routier départemental au profit de la commune d'ATTON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ accepte les termes de la convention proposée par le département de Meurthe-et-Moselle

☞ autorise Monsieur le Maire à signer la convention en question.

Adopté à l'unanimité.

Plan communal de sauvegarde / DICRIM

Le plan communal de sauvegarde, élaboré à l'initiative du Maire, vise à organiser ses pouvoirs de police lorsqu'un risque majeur survient.

Le plan communal de sauvegarde doit permettre d'assurer l'information de la population, d'organiser si nécessaire des évacuations, de gérer l'accueil des personnes sinistrées en prévoyant, dans l'urgence et avec le plus de précision possible une répartition des tâches entre les différents acteurs.

Le DICRIM est un document destiné à la population pour l'informer sur les comportements à adopter face à ces risques. En effet, la population doit prendre conscience de l'existence et de la nature du risque avant, pour adopter spontanément les réflexes qui sauvent pendant la survenance du risque.

Le 1er Adjoint présente ces deux documents aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ approuve le contenu du Plan communal de sauvegarde et du DICRIM.

Adopté à l'unanimité.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Désignation du représentant auprès de la communauté de communes du pays de

Pont-A-Mousson pour la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune auprès de la communauté de communes du pays de Pont-A-Mousson pour la commission locale d'évaluation des transferts de charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

☞ Désigne M. Gérard LIGER comme représentant titulaire et M. Patrick MAHAUT comme représentant suppléant.

☞ transmet cette délibération au président de la communauté de communes du pays de Pont-A-Mousson.

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU PROGRAMME GLOBAL 2009 AU TITRE DE LA DOTATION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire propose d'approuver le programme global 2009 au titre de la dotation d'investissement :

☞ Réfection intérieure de l'Eglise pour un montant de 34 801 € HT

☞ Réfection de trottoirs rue de Scarpone pour un montant de 25 475 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement 2009 pour tous les projets énumérés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Séance du 13 novembre 2008

Renouvellement entretien espaces verts par Réflexe Vert

Monsieur Le Maire fait le point des prestations effectuées par l'entreprise Réflexe Vert sur l'année 2008.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

☞ Décident de renouveler à cette société la commande de cette prestation, dont le devis compte tenu des travaux complémentaires demandés, se monte à 18 065,00 € HT.

Adopté à l'unanimité

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONT-A-MOUSSON POUR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES.

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune auprès de la communauté de communes du pays de Pont-A-Mousson pour la commission locale d'évaluation des transferts de charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne M. Gérard LIGER comme représentant titulaire et M. Patrick MAHAUT comme représentant suppléant.

- transmet cette délibération au président de la communauté de communes du pays de Pont-A-Mousson.

Adopté à l'unanimité

CONTRAT DE PRESTATION DE DÉRATISATION DE LA COMMUNE

L'adjoint aux travaux expose les termes d'un contrat avec la société 3 DPRO Services, indiquant les mesures sanitaires et de protection pour les réseaux d'assainissement et des bâtiments publics de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ☞ désigne M. Gérard LIGER comme représentant titulaire et M. Patrick MAHAUT comme représentant suppléant
- ☞ transmet cette délibération au président de la communauté de communes du pays de Pont-A-Mousson.

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROGRAMME GLOBAL 2009 AU TITRE DE LA DOTATION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire propose d'approuver le programme global 2009 au titre de la dotation d'investissement :

- ☞ réfection intérieure de l'Eglise pour un montant de 34 801 € HT
- ☞ réfection de trottoirs rue de Scarpone pour un montant de 25 475 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement 2009 pour tous les projets énumérés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 13 novembre 2008

RENOUVELLEMENT ENTRETIEN ESPACES VERTS PAR RÉFLEXE VERT

Monsieur le Maire fait le point des prestations effectuées par l'entreprise Reflexe Vert sur l'année 2008.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- ☞ décident de renouveler à cette société la commande de cette prestation, dont le devis compte tenu des travaux complémentaires demandés, se monte à 18 065,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION

La commune d'Atton possède sur son territoire une zone industrielle communautaire, qui emploiera dans un futur proche 1300 personnes dont environ 1000 femmes.

Un besoin de garde multi-accueil est à prévoir et, en conséquence, le conseil municipal s'est engagé depuis début septembre dans une réflexion avec les organismes concernés par la compétence petite enfance.

Suite à ces diverses réunions, au préalable d'un commencement d'un projet, une étude de faisabilité est obligatoire sur le

périmètre du territoire, entreprises + communes. La réflexion à ce jour montre que l'emplacement de l'ancien presbytère situé 3 rue des dames, est idéalement situé à côté de l'école maternelle, de la mairie et de l'arrêt de bus inter-communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ☞ décide d'inscrire au budget 2009 le coût de cette étude,
- ☞ en conséquence, suite à la vente du presbytère par l'association Marquette, les membres du conseil autorisent le maire à user de son droit de préemption, conformément aux délibérations du 02 juin 1994 et du 27 mars 2008.

Adopté à l'unanimité.

CONTRAT DE PRESTATION DE DÉRATISATION DE LA COMMUNE

L'adjoint aux travaux expose les termes d'un contrat avec la société 3 DPRO Services, indiquant les mesures sanitaires et de protection pour les réseaux d'assainissement et des bâtiments publics de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ☞ autorise le maire à signer ce contrat.

Adopté à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT CHEMIN DE BRÉ

La commission « Appels d'offres » s'est réunie le lundi 10 novembre 2008. Après ouverture des plis, la commission a désigné l'entreprise ECTP de Leyr pour effectuer les travaux qui sont évalués à 29 896,05 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- ☞ autorisent le maire à signer la lettre de notification du marché à cette entreprise.

Adopté à l'unanimité.



**LA MISSION LOCALE DU VAL DE
LORRAINE ET DE LAXOU
AU SERVICE DES JEUNES**

Présente sur l'ensemble des communes de notre territoire, la Mission Locale du Val de Lorraine et de Laxou, avec le soutien du Fonds Social Européen, exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Ainsi chaque année, plus de 1600 jeunes demandeurs d'insertion, sont accueillis par les conseillers de la Mission Locale. Ils les informent, les orientent et les accompagnent en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi. Ils apportent un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté.

La Mission Locale a organisé son action pour offrir à chaque jeune un appui individualisé. Après un premier accueil, il sera pris en charge par un conseiller ou une conseillère en insertion qui deviendra son référent habituel et permanent par la suite. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas en fonction des besoins de chacun.

La Mission Locale oriente et accompagne les jeunes dans les actions de formation mises en œuvre par le Conseil Régional. Elle conjugue ses efforts avec ceux des agences locales pour l'emploi afin de proposer aux jeunes un ensemble de services de mise en relation avec les employeurs. Vous pourrez ainsi consulter les offres d'emploi de l'ANPE, ainsi que les offres provenant des différents partenaires de la mission locale (Agence d'intérim, Chambres de Métiers...) ou directement des employeurs. Mais avant de postuler à une offre d'emploi, vous pourrez bénéficier des services de l'atelier de recherche d'emploi afin de présenter au mieux votre candidature.

Elle peut vous accueillir du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, jusqu'à 16 h le

vendredi avec une fermeture hebdomadaire le mardi après-midi. Sur simple appel téléphonique vous pourrez obtenir un rendez-vous pour un entretien personnalisé.

**La Mission Locale c'est 3 sites
d'accueil permanent :**

Maison de la Formation

8 rue de la Poterne
54700 Pont-à-Mousson
03.83.81.47.32.

1 rue des Aciéries
54340 Pompey
03.83.24.30.72

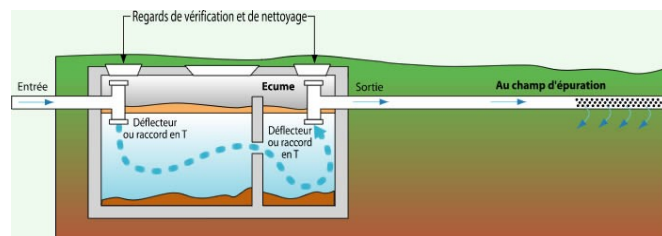
Centre Social Communal

1 place de l'Europe
54520 Laxou
03.83.90.85.86

Gérard LIGER, Président Mission Locale
Didier PIERROT, Directeur Mission Locale



Assainissement



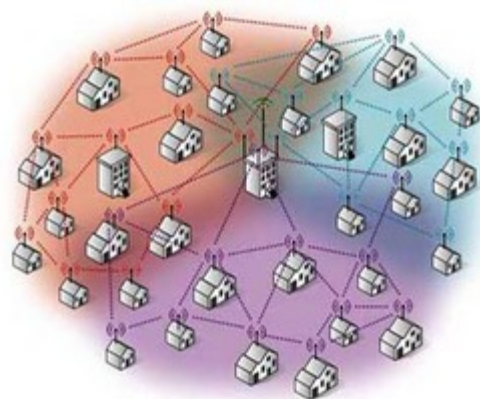
ATTENTION ENCORE QUELQUES MOIS.

En mars 2007, vous avez été destinataire d'un courrier concernant les travaux de déconnexions des fosses septiques et le raccordement des filières d'assainissement aux égouts sur la voirie communale.

Nous vous rappelons que vous avez l'obligation de déconnecter et de vous raccorder sur le réseau communal au plus tard pour le 31 mars 2009.

À la finition de vos travaux et à la mise en service de votre réseau d'assainissement, il vous appartient de prévenir le secrétariat de la mairie pour valider la fin de vos travaux.

Des vérifications des filières d'assainissement seront réalisées pour acter définitivement les prestations mises en œuvres.



Dans le cas de problème technique, les services de la Mairie sont à votre disposition.

Prix de l'eau en 2008 (par m³ H.T.) :

⊕ Part distributeur (Véolia) :	1.0822 €
⊕ Part syndicale (SIEA) :	0.6000 €
⊕ Préservation des ressources en eaux :	0.0360 €
⊕ Traitement des eaux de la commune :	1.5000 €
⊕ Lutte contre la pollution :	0.4240 €
⊕ Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) :	0.3000 €
⊕ Total pour un m ³ € H.T.	: 3.9422 €
⊕ Abonnements annuels :	
⊕ Part distributeur : 2 X 27.50 €	55.00 €
⊕ Part syndicale : 2 X 1.52 €	3.04 €
⊕ T.V.A. 5.5 %	



Ravalement de façade

EXTRAITS DU RÈGLEMENTS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME COMMUNAUTAIRE

Les personnes propriétaires d'un ou plusieurs logements pourront bénéficier de primes communautaires au ravalement des façades, dans la limite du crédit voté annuellement par le Conseil Communautaire.

Atton est dans le périmètre de l'opération.

La prime pourra être accordée :

- aux personnes physiques occupant le logement dont elles sont propriétaires, usufruitières ou propriétaires indivis ou dont leurs ascendants ou ceux de leur conjoint sont propriétaires,
- aux copropriétaires, au prorata des millièmes,
- aux personnes physiques qui affectent leur logement à la location,
- aux locataires qui réalisent des travaux en lieu et place du propriétaire.

Seules les constructions de plus de 20 ans pourront faire l'objet d'une prime :

- les bâtiments à usage d'habitation,
- les bâtiments à usage mixte d'habitation.

Seules les façades au sens strict sont subventionnables. Le programme communautaire ne comprend pas les travaux au niveau des toits, dessous de toits et gouttières.

La rénovation des fenêtres et volets existants, les murs de clôture maçonnés seront subventionnés s'ils sont compris dans une opération globale. Les garages et bâtiments annexes seront également subventionnés, dans les mêmes conditions, s'ils présentent une continuité bâtie avec les constructions voisines.

Pourront faire l'objet d'une prime, les façades vues sur rue ou sur espace publics

Il ne sera accordé qu'une prime par immeuble par période de 20 ans.

Les ressources des propriétaires ne sont pas prises en considération.

Pourront être subventionnés, les travaux réalisés :

- par les entreprises,
- par les propriétaires eux-mêmes.

Dans tous les cas, une demande de déclaration préalable devra être faite par le propriétaire (en mairie).

Cette demande devra nécessairement préciser la nature de l'intervention à réaliser (nettoyage, peinture, bardage, réfection d'enduit, gobetis, crépis...), les textures (enduit,

ribbé, taloché...) et les couleurs mise en œuvre.

-dans les centres anciens des communes rurales, l'emploi des matériaux et techniques traditionnels sera privilégié,

-dans les périmètres protégés au titre des Monuments Historiques, l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France sera exigé.

Un contrôle a posteriori sera effectué quant au respect des normes et prescriptions par un représentant de la commune conjointement avec la Communauté de Communes.

Les travaux ne pourront être engagés qu'après accord de la déclaration préalable et notification de la décision d'octroi de la prime communautaire. Les travaux devront être réalisés dans un délai d'un an à compter de la notification de la décision d'octroi de la prime. Passé ce délai, la déclaration préalable et la demande de subvention devront être renouvelées auprès des services compétents (Mairie et Com.Com.). Ce renouvellement induit un réexamen de la demande par la commission.

Pour l'attribution de la prime, les travaux commencés ou terminés ne pourront être subventionnés.

Chaque demande sera faite sous forme d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- un formulaire de demande de prime,
- une attestation de propriété,
- des photographies de la (des) façades (s) vues depuis la rue,
- une copie de la déclaration préalable,
- un devis descriptif et estimatif des travaux de ravalement

La procédure d'instruction et de versement sera la suivante :

- dépôt du dossier auprès de la Communauté de Communes après déclaration effectuée auprès de la Mairie concernée,
- étude du dossier par la Commission d'attribution,
- notification de la décision d'octroi de prime par courrier,
- les travaux ne pourront commencer qu'après avis favorable des services instructeurs de la déclaration préalable ou du Permis de Construire (DDE, ABF, Mairie le cas échéant),
- le propriétaire ou l'entreprise mandataire aura demandé préalablement une autorisation de voirie en Mairie,
- le versement de la prime intervient sur présentation de la facture acquittée de l'entreprise ou sur présentation des factures de matériaux.

Montant de la prime :

L'aid communautaire représente 25% du coût des travaux TTC, avec un plafond maximum de prime de 2000 € par propriété concernée.



Le texte intégral de ce document est disponible en Mairie ou à la Communauté de Communes.

Portrait

Caroline jeune coiffeuse inspirée rejoint l'équipe de France de coiffure



Caroline Schmitt, 18 ans, en deuxième année de BP, travaille au salon JSD Coiffure à Frouard. Très jeune elle est passionnée de coiffure et de l'esprit de création. Elle passe son CAP avec succès et s'inscrit aux concours régionaux : «Ma tante Sylvie qui tient un salon à Pont-à-Mousson m'a beaucoup appris et encouragé à faire des concours avec l'esprit de compétition. Ses conseils m'ont été précieux».

En février 2008, Caroline participe au concours régional coiffure beauté à Metz. Elle est classée première dans deux catégories, «Oscar de l'élégance» et «Street-Fashion». De là, ses professeurs d'école et sa patronne l'encouragent à s'inscrire à d'autres concours. Elle prépare alors les Olympiades des métiers à Epinal et finit deuxième du concours.

Ensuite c'est la préparation au Mondial Coiffure Beauté (MCB) qui a eu lieu du 13 au 15 septembre, porte de Versailles, à Paris. «Ce fut toute une préparation et une expédition. Le plus dur a été de trouver un modèle disponible et adapté à ce type de concours, ce fut le cas grâce à Aurélie qui correspondait au profil que je souhaitais».

Accompagnée de sa maman et de sa patronne, Caroline part pour le concours mondial à Paris : «Là-bas, sur place, j'ai été impressionnée par le nombre de candidats étrangers et les moyens techniques dont ils disposent. Auparavant il a fallu que je m'entraîne toute seule avec mon modèle Aurélie qui a fait preuve d'une patience exemplaire. En effet certaines candidates faisant partie de l'Equipe de France ont un entraînement spécifique».

Le concours coiffure de mariée auquel participait Caroline, consistait à réaliser un chignon de mariée en moins de 25 minutes. «A partir de là, je n'avais pas droit à l'erreur, en terme de temps et de gestuelle, nous étions notés par cinq

juges dont un français».

C'est une expérience inoubliable pour Caroline, qui la semaine dernière a reçu les résultats par courrier. «J'étais heureuse d'être classée parmi les cinq premières candidates en championnat de France, car cela m'ouvre les portes de l'Equipe de France de coiffure». Dans la foulée, elle reçoit un courrier du président de la FNC, Gérard Pioger qui lui propose de rejoindre le groupe de l'Equipe de France et de participer au premier entraînement, le 19 octobre à Paris, ce qu'elle accepte avec joie.

L'Equipe de France de Coiffure c'est : une division Hommes et une division Dames (une catégorie Technique avec des lignes très strictes, une catégorie Mode avec des lignes plus actuelles). A l'intérieur de chaque catégorie, une section Juniors travaillant sur des têtes d'études, une section Seniors travaillant sur des modèles et à l'intérieur de chaque section un atelier "espoirs", un atelier "national" et un atelier "international".

L'Equipe de France de Coiffure est passée de la 42e place en 1996 à la 3e place en 2005 sur le plan international, toutes catégories confondues. Dotée d'un palmarès important, elle s'illustre dans toutes les compétitions et collectionne titres, coupes et médailles. Son premier objectif est de remonter sur la plus haute marche du podium et d'obtenir la consécration lors des Championnats du Monde à Paris en 2010.



**MANIFESTATIONS QUI ONT ETE
FAITES DEPUIS LE DERNIER EDITORIAL**

Après la Saint-Valentin, la soirée théâtre, la marche du Cœur, le concert gratuit de guitare avec le Conservatoire de musique Jean WIENER de BLENOD et la Fête de la Musique et Repas de Village, nous vous rappelons maintenant nos différentes manifestations du second semestre 2008 accompagnées de quelques photos.

L'ACCUEIL DE LOISIRS de juillet



Autrefois «RUCHE» puis «CLSH» puis, peut-être, bientôt «ACM» - Accueil Collectif des Mineurs.

Après un déclin désespérant en 2006 et surtout 2007, cette activité a connu un net regain en juillet 2008.

14 jours pour 3 semaines d'activités auxquelles, au total ont participé 53 enfants dont 35 moins de 8 ans, partagés pratiquement à 50/50 entre enfants attonais et «extérieurs» des villages voisins.

L'accueil avancé et tarifé du matin a rendu service aux parents ayant des obligations d'horaires de travail, les assistantes maternelles prenant le relais en fin d'après-midi.

Bonne surprise aussi cette année, la formule du repas de midi sur place a été adoptée par près de 80 % d'inscrits.

Avec sortie piscine chaque mardi matin sortie à la journée chaque vendredi et aussi des semaines animées par thème hebdomadaire, l'équipe dirigée par Syndie AMBS a parfaitement rempli son rôle éducatif et créatif, ce dont ont pu se rendre compte les parents lors du goûter-exposition du dernier jeudi.

Outre Syndie AMBS, les 2 premières semaines, l'équipe était composée de 2 animatrices adultes spécialisées assistées de 2 animatrices en pré-formation, et a été renforcée sur le compte du PEL, en 3ème semaine par Aïcha, titulaire BAFD, Animatrice Jeunesse et Territoire auprès de la Fédération départementale de Familles Rurales.

Jusqu'ici, sur la lancée 2008, l'édition 2009 s'annonce bien avec l'engagement à la formation BAFA de nos 2 assistantes de 2008. Ce futur accueil de juillet à ATTON est programmé sur 3 ou 4 semaines, à partir du lundi 6 juillet.

LA 13ème BROCANTE du dimanche 31 AOUT 2008



Avec 2 banderoles et 5 panneaux bien implantés et visuellement très remarquables (tellement qu'un panneau a dû faire le bonheur d'un collectionneur non identifié) l'évènement a su trouver sa place face à la grosse concurrence de la braderie St Martin à Pont-à-Mousson. Plus de 50 exposants fidèles à leur engagement, sauf un, invité à titre gracieux, qui nous a privé de la location d'un bel



emplacement bien en vue. Dommage, mais c'est la 2ème fois de suite qu'un invité officiel n'honore pas son engagement : ils insistent pour réserver puis oublient de venir. Une grande majorité d'exposants locaux ou très proches voisins de notre village a largement contribué à conserver à notre manifestation son caractère de vide-grenier très attractif.

Calendrier des activités, Atton 2009



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
J 01 Premier de l'an	D 01	D 01	M 01	V 01 Fête du travail	L 01 Pentecôte
V 02	L 02	L 02	J 02	S 02	M 02
S 03	M 03	M 03	V 03	D 03	M 03
D 04 Vœux du maire, à 11h30	M 04	M 04	S 04 Soirée foto	L 04	J 04
L 05	J 05	J 05	D 05	M 05	V 05
M 06	V 06	V 06	L 06	M 06	S 06
M 07	S 07	S 07	M 07	J 07	D 07 Challenge René Voigny
J 08	D 08	D 08 Loto, à 14h00	M 08	V 8 Victoire 1945	L 08
V 09	L 09	L 09	J 09	S 09	M 09
S 10	M 10	M 10	V 10	D 10	M 10
D 11	M 11	M 11	S 11	L 11	J 11
L 12	J 12	J 12	D 12 Paques	M 12	V 12
M 13	V 13	V 13	L 13 Lundi de Paques	M 13	S 13
M 14	S 14 Sortie St-Valentin	S 14	M 14	J 14	D 14
J 15	D 15	D 15 Thé dansant, à 15h00	M 15	V 15	L 15
V 16	L 16	L 16	J 16	S 16	M 16
S 17	M 17	M 17	V 17	D 17	M 17
D 18	M 18	M 18	S 18	L 18	J 18
L 19	J 19	J 19 Commém. Algérie	D 19	M 19	V 19
M 20	V 20	V 20	L 20	M 20	S 20
M 21	S 21	S 21 Soirée théâtre du TAO	M 21	J 21 Ascension	D 21 Fête musicale repas village
J 22	D 22	D 22	M 22	V 22	L 22
V 23	L 23	L 23	J 23	S 23 Soirée dansante	M 23
S 24	M 24 Sortie à Arnéville	M 24	V 24	D 24	M 24
D 25	M 25	M 25	S 25	L 25	J 25
L 26	J 26	J 26	D 26	M 26	V 26
M 27	V 27	V 27	L 27	M 27	S 27
M 28	S 28	S 28 40 ^e anniversaire AFR	M 28	J 28	D 28
J 29	D 29	D 29	M 29	V 29	L 29
V 30	L 30	L 30	J 30	S 30	M 30
S 31	M 31	M 31		D 31	

- Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse
- Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg
- Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

- Municipalité
- Municipalité + Assoc.
- Familles Rurales
- Club la Joie de Vivre
- FC Atton
- Comité des fêtes
- CCAS
- Commémorations

Calendrier des activités, Atton 2009



Mois	Jour	Activité
Juillet	M 01	
	J 02	
	V 03	
	S 04	
	D 05	
	L 06	
	M 07	
	M 08	
	J 09	
	V 10	
	S 11	
	D 12	Concours de pétanque
	L 13	
Août	M 01	
	D 02	
	L 03	
	M 04	
	M 05	
	J 06	
	V 07	
	S 08	
	D 09	
	L 10	
	M 11	
	M 12	
	J 13	
V 14		
S 15	Assomption	
D 16		
L 17		
M 18		
M 19		
J 20		
V 21		
S 22		
D 23	Challenge Damien Beffin	
L 24		
M 25		
M 26		
J 27		
V 28		
S 29		
D 30	Brocante	
L 31		
Septembre	M 01	
	M 02	
	J 03	
	V 04	
	S 05	
	D 06	
	L 07	
	M 08	
	M 09	
	J 10	
	V 11	
	S 12	
	D 13	
L 14		
M 15		
M 16		
J 17		
V 18		
S 19		
D 20		
L 21		
M 22		
M 23		
J 24		
V 25		
S 26	Soirée foto	
D 27		
L 28		
M 29		
M 30		
Octobre	J 01	
	V 02	
	S 03	
	D 04	
	L 05	
	M 06	
	M 07	
	J 08	
	V 09	
	S 10	
	D 11	
	L 12	
	M 13	
M 14		
J 15		
V 16		
S 17		
D 18		
L 19		
M 20		
M 21		
J 22		
V 23		
S 24		
D 25		
L 26		
M 27		
M 28		
J 29		
V 30		
S 31	Défilé d'Halloween	
Novembre	D 01	Toussaint
	L 02	
	M 03	
	M 04	
	J 05	
	V 06	
	S 07	
	D 08	
	L 09	
	M 10	
	M 11	Armistice 1918
	J 12	
	V 13	
S 14		
D 15	Repas dansant des Aînés	
L 16		
M 17		
M 18		
J 19		
V 20		
S 21		
D 22		
L 23		
M 24		
M 25		
J 26		
V 27		
S 28		
D 29	A.M. St-Nicolas	
L 30		
Décembre	M 01	
	M 02	
	J 03	
	V 04	
	S 05	Soirée foto
	D 06	
	L 07	
	M 08	
	M 09	
	J 10	
	V 11	
	S 12	
	D 13	
L 14		
M 15		
M 16		
J 17		
V 18		
S 19		
D 20		
L 21		
M 22		
M 23		
J 24		
V 25	Noël	
S 26		
D 27		
L 28		
M 29		
M 30		
J 31	Reveillon St-Sylvestre	

■ Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse
■ Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg
■ Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

■ Municipale
■ Municipalité + Assoc.
■ Familles Rurales
■ Club la Joie de Vivre
■ FC Atton
■ Comité des fêtes
■ CCAS
■ Commemorations

Un beau soleil, une température idéale pour tous et surtout pour notre buvette et son stand restauration du matin et du midi rapidement dépourvu de tous ses stocks.

En fin de journée, dans leur majorité, les exposants étaient satisfaits de leurs ventes encore que les chineurs aient eu trop tendance à vouloir négocier le tout pour rien.

Les lots en dotation de la tombola ont à nouveau récompensé une majorité d'Attonais, c'est heureusement logique : ils constituent toujours l'essentiel des acquéreurs de billets de participation.

Résultat général : un bilan financier très satisfaisant mais qui reste en retrait des estimations et des possibilités locales.

Enfin, sur place aux environs de 5 h du matin et encore bien vaillante jusqu'à 19 h passées, toute l'équipe des bénévoles de l'AFR mérite la palme du bénévolat pour sa solidarité et son point d'honneur à rendre « vite fait » la rue des Dames « place nette ». Coup de chapeau à Jean-Jean au pilotage du tracteur familial.

Suite à plusieurs réflexions, est-ce que les candélabres de la rue des Dames ne pourraient pas être équipés d'une sonorisation généralisée qui servirait au moins 2 fois l'an (et plus si nécessaire) pour la Fête de la Musique et la Brocante de la Fête au Village.

de bonbons contre une souris ou un sort, sans débordement, tout en essayant de rester corrects et polis, c'est mieux de l'avis de certains riverains un peu agressés.

Moins d'Attonais pour ouvrir leur porte aux quêteurs en ce samedi qui cette année était une semaine avant la Toussaint.



Une semaine trop tôt peut-être, mais on ne peut organiser ce défilé qu'un samedi.

Une tentative signalée de piratage par anticipation de quête a pu être rapidement enrayerée.

Mais aussi et ce fut un bonheur, un temps idéal pour démarrer les vacances de Toussaint par une joyeuse promenade à la découverte des rues et des maisons d'ATTON.

Après un parcours, ardu pour les tout-petits, mais sans incident notoire, avec un encadrement sérieux et sécurisant qui a reçu les compliments de la gendarmerie venue patrouiller en constat de sécurité, tout le monde, (enfants et parents) s'est retrouvé salle Emile GALLE pour récupérer.

Un temps de détente pour se reposer, se désaltérer à souhait et goûter au réconfort de la soupe au potiron, le tout généreusement servi et offert par les responsables de l'animation de l'AFRATTON.

Les enfants ayant comptabilisé et pesé leur « recette de bonbons » remercient les généreux donateurs, et promettent qu'ils n'ont pas jeté de sorts.

En fin de soirée, l'AFR a invité son équipe de bénévoles à un joyeux casse-croûte musicalement animé grâce au matériel prêté par le Comité des Fêtes, avant de procéder au rangement et à la remise en état de la salle et de ses annexes.

L'ASSEMBLEE GENERALE du lundi 24 novembre

Lors de l'AG, les membres élus ou réélus du CA sont : Patrick PAWLAK, Jean-Christophe LANNON, Nadine MOTTON, Christine CIUFFREDA, Michèle FAUCHER, Georges BENOIT, Jérôme BARBELIN, Olivier GUEDRA, Thierry ROUYER, Chantal LEJEAU, Pierrette MORIN,

APRES LA TECKTONIK, Le HIP-HOP



Dans le courant du second trimestre 2008, l'activité TECKTONICK a vu le jour. Un groupe de 8 jeunes a pu s'adonner à cette initiation avec au programme : échauffements et différents enchaînements de mouvements rapides. Nous avons pu remarquer leurs différentes prestations à l'occasion de la Fête de la Musique et de la Brocante et un GRAND MERCI à EUX.

Reprise mi-septembre, sous forme de HIP-HOP, une dizaine de jeunes participe à cette activité tous les MERCREDIS SOIRS.

LE DEFILE D'HALLOWEEN du samedi 25 octobre

Moins de participants qu'à l'habitude au cortège qui de 15 h à 17 h passées, a parcouru toutes les rues du village à la quête

Myriam PETITJEAN et nos 2 recrues : Agnès GOLAB et Michelle PETITJEAN.



Le nouveau bureau sera constitué lors de la prochaine réunion du 12 décembre.

LES ACTIVITES HEBDOMADAIRES PROPOSEES PAR L'AFR ATTON POUR la saison 2008/2009

LE TENNIS DE TABLE



C'est vraiment le loisir ludique pratiquement gratuit. Les enfants ayant définitivement abandonné les créneaux du mercredi, seule perdure l'activité intéressant ados et adultes les lundis soirs.

L'an dernier, saison 2007-2008, nous avons été 6 à 8 joueurs assidus dont 2 ados, une féminine et un masculin.

Cette année, saison 2008-2009, commencée depuis mi-septembre, nous déployons régulièrement 3 tables, quelquefois 4 pour accueillir jusqu'à 10 passionnés le même soir dont 2 à 3 adolescentes et une femme.

Si tous les inscrits venaient à chaque séance nous serions 14, mais on comprend aisément que les ados doivent donner la priorité à leurs études et que les adultes actifs ne bénéficient

pas de toutes leurs soirées libres.

Donc le Tennis de Table, c'est tous les lundis soirs (sauf les seules vacances de Noël et les lundis fériés) à partir de 20 h 30 jusqu'à 23 h ... et plus.

Adhésion : la carte familiale AFR ATTON 20 € et la cotisation annuelle : 10 € pour un ado et 15 € pour un adulte.

Balles et raquettes et rafraîchissements fournis par l'intendance.

L'ECOLE DE MUSIQUE-THÉÂTRE



En partenariat avec le CARREFOUR DES JEUNES DU GRAND VALMON qui procure et gère les animateurs et la COM.COM du PAYS DE PONT-A-MOUSSON qui participe à réduire le coût des cours.

Nos adhérents s'inscrivent aux cours particuliers ou collectifs auprès du CARREFOUR DES JEUNES.

Ici à ATTON, les mardis en fin d'après-midi et en soirée, la petite salle Gaston BART accueille les cours individuels de GUITARE.

Le grand avantage c'est qu'ici c'est le professeur, Alain GREINER, intermittent du spectacle demeurant à SAIZERAIS qui vient dispenser ses cours sur place.

L'an dernier, ils ont été 8 (enfants, ados et adultes) dont 4 attonais à fréquenter ce cours. Ils ont su faire étalage de leurs talents en public, le soir de la Fête de la Musique, renforcés par Thibaut, élève batteur qui lui se déplace chaque semaine à LANDREMONT pour ses cours de batterie, question d'implantation du matériel.

Il est à remarquer que si la partie technique a bien fonctionné, le côté administratif a connu quelque dysfonctionnement.

Cette année, depuis début octobre, les cours de guitare le mardi, sont copieusement garnis, 10 élèves (enfant, ados, adultes) s'y succèdent de 17 h à 22 h à raison de ½ heure par élève. On pense que Thibaut se rend toujours à son cours de batterie à LANDREMONT.

Les cours ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires. La tarification : carte CARREFOUR DES JEUNES 12 € + la carte familiale AFR ATTON 20 € et la cotisation mensuelle 25 € sur 9 mois (3 trimestres)

A l'heure actuelle, nous n'avons pas connaissance d'autres inscriptions aux autres cours tel que THEATRE.

LA GYM

Les activités de MAINTIEN EN FORME connaissent (sauf pour la gent masculine) un taux d'adhésion et de fréquentation grandissant.

La saison 2007-2008 a battu le record dans les 2 domaines avec 42 inscriptions enregistrées et, lors d'une séance, 34 participants (le seul homme toujours participant suffit à engendrer le masculin pluriel Bravo pour lui ! - Dommage que d'autres ne le rejoignent toujours pas, même pour essayer !)+ l'animatrice = 35.

L'espace gymnique était alors des plus réduite dans la salle, tant et si bien que les organisateurs ont envisagé faire une demande officielle d'extension ou de création d'un espace spécialisé auprès des décideurs municipaux. Le taux moyen de fréquentation étant par la suite redescendu à moins de 30 (de 24 à 26 quand même), le besoin n'étant plus une urgence, il reste à l'état de projet.

Autre particularité de la saison 2007-2008, les séances ont été dirigées avec la même efficacité et le même joyeux dynamisme par Caroline KASUNIC qui a assuré l'intérim le



temps du congé maternité d'Emeline GEOFFROY.

L'excellence de ce travail foncier a eu l'occasion d'être révélée au grand public lors des intermèdes au cours de la Fête de la Musique et repas de village du 21 juin 2008.

Depuis la rentrée, l'effectif «inscrits» a un peu regressé mais la présence par séance se situe quand même à 20 – 24 participants, sous la direction d'Emeline GEOFFROY.

Les séances ont lieu (sauf en vacances scolaires de Noël) :

- les MARDIS de 20H30 à 22H : pour Aérobie + renforcement musculaire + étirements
- les MERCREDIS de 20H30 à 22H : pour STEP + renforcement musculaire et retour au calme.

Tarifcation : La carte familiale AFR ATTON 20 € + 90 € à l'année (soit 30 € pour chacun des 3 trimestres calculés de mi-septembre à fin juin).

Le tarif est identique pour 1 ou les 2 séances hebdomadaires.

LE HIP-HOP

Cette activité est proposée à tous les jeunes âgés de 8 ans et plus, tous les MERCREDIS SOIRS de 19H à 20H30 à la salle polyvalente.

Il est vrai que nous n'avons pas de chance avec nos intervenants, en recherchons un autre.



Après consultation auprès des parents, une solution temporaire a été trouvée pour ne pas abandonner cette activité : les cours sont assurés par Alison PAWLAK.

Tarifcation : La carte familiale AFR ATTON 20 € + 25 € par trimestre (pour 10 à 11 séances).

Le CLUB «La Joie de Vivre»

Tous les ans en septembre, les aînés sont heureux de se retrouver pour jouer à leurs jeux de société préférés ou s'adonner à leur passe-temps favoris. En ce jeudi 4 septembre, dix anciens dont un seul homme a répondu à l'invitation de Mylène Guerzoni, présidente du club et tous ont trinqué au champagne pour le goûter de reprise.

Le club affilié à Familles Rurales se réunit dans la salle



Gaston-Bart sise dans la salle Emile-Gallé, les jeudis de 14 H à 18 H avec à 16 H la pose goûter qui permet de reprendre des forces.

Le club aspire à s'agrandir et tous les nouveaux aînés et retraités seront accueillis à bras ouverts et Mylène Guerzoni précise : «Soixante ans n'est pas une limite d'âge car nous acceptons les pré-retraités». De nombreux jeux sont à

disposition : belote, tarot, scrabble, dames, jeux de société divers. Les dames peuvent aussi s'adonner au tricot ou au crochet.

N'oublions pas aussi les goûters améliorés aux périodes de Noël et de Pâques ainsi que l'incontournable Galette des Rois.

Nous avons une pensée toute particulière pour nos défunts, qui cette année sont au nombre de 4. Rappelons-nous : Mme Maria TESCARI, M. Pierre ETIENNE, Mme Ginette MAURICE et, tout dernièrement, M. Gérard BAZILLE, le dernier homme de l'équipe actuelle.

Les manifestations à venir en début d'année 2009 sont :

- le mardi 24 février : une sortie publicitaire à AMNEVILLE. Le déroulement de cette journée est le suivant : après le déjeuner, une loterie sera organisée avec 20 canettes farcies à gagner. A l'issue de cette loterie, un petit tour au Casino est prévu. La participation financière est de 20 € par personne.

- le dimanche 8 mars : un loto à la salle polyvalente d'ATTON

POUR LA GERONTOLOGIE : un repas dansant est organisé le samedi 31 JANVIER au Couarail à LOISY.

Officiellement déclarée en préfecture le 19 mars 1969 puis inscrite au Journal Officiel du 4 avril 1969 avec à sa tête M. Michel PERRIN (président) – Mme Thérèse LEMAIRE (vice-présidente)

L'AFR ATTON FETERA SON 40ème ANNIVERSAIRE le SAMEDI 28 MARS 2009 !

L'actuel conseil d'administration de l'association est à la recherche de tous documents d'archives (textes, coupures de presse et photos) susceptibles d'alimenter l'exposition retraçant la rétrospective qu'elle prépare.

Nous avons également connaissance d'une structure antérieure ayant fonctionné dès 1953 avec LOISY et BEZAUMONT, puis en solo à ATTON dès 1959. Vos renseignements nous intéressent.



Cyber@tton recherche des photos de Familles Rurales !



A l'occasion de ses 40 bougies, Familles Rurales d'Atton organisera une exposition de photos, le 28 mars.

Elle recherche, en particulier des photos des activités, des adhérents et des animateurs (2 à 3 vues de chaque), en particulier en 1970, 1971, 1974, 1976, 1977 et de 1981 à 1998. Toutes autres photos de Familles Rurales en particulier ou de vues d'Atton seront les bienvenues. Il suffit de nous les prêter, juste le temps d'un scan, tous les formats, photos papier, négatif ou diapositives, coupure de presse et bien sur déjà numérisées (astuce du jour : scanner une photo papier 300 pixels par pouce au minimum ; 2400, pour les diapositives et négatifs).

Rendez vous les lundis soir (sauf congés scolaires) à partir de 2009, à Cyber@tton à partir de 20H00, ou nous les transmettre à cyberatton@wanadoo.fr

Devinette qui reconnaît qui ? Et en quelle année ?

juillet 1966

Réunion d'information Cyber@tton

Les bénévoles de Cyber@tton, club informatique de Familles Rurales association d'Atton, ont présenté leur programme d'activités pour la saison 2008-2009. Lors de la réunion du 11 septembre, qui a eu lieu à 20 h 30.



Leurs activités :

Permettre, en particulier à celui qui débute d'aller à l'essentiel, mais aussi de se perfectionner, de connaître le matériel et ses caprices, de surfer et apprendre à créer son Blog ou carrément son propre site Internet.

De personnaliser son poste (Tunning PC), d'apprendre à utiliser les logiciels de bureautique, de gestion et de création de l'image et de vidéo, supports soumis à licence, mais aussi de connaître le panel de logiciels totalement libres de droits..gratit ! Sans oublier les jeux en réseau et une connection ADSL en haut débit, un réseau d'une douzaine d'ordinateurs en version Windows XP mais également Vista, ordinateurs qui permettent aussi une utilisation personnelle.

Après le point financier du club et le règlement 2008/2009, le nouveau planning hebdomadaire sera exposé. Planning qui pourra s'adapter en fonction des demandes des adhérents et des disponibilités des bénévoles, qui lancent de nouveau un appel, afin que d'autres bénévoles viennent

renforcer l'équipe.

Cyber@tton, club informatique de Familles rurales d'Atton, à démarré une nouvelle saison. Quatre animateurs, bénévoles (pour l'instant...) vont proposer les lundis à 14H00 et à 20H30, les mercredis à 19H00 , leurs séances de découverte, perfectionnement, Internet, création de sites, gestions de photos et vidéos numérique...

A combien ? Légère augmentation: l'inscription passe à 36€ pour les Attonais et 46€, pour les adhérents résident à l'extérieur tout en s'acquittant de la carte de l'AFR, 20 €, par famille et 15 € pour les aînés, seuls. De nouveaux services : connexion Wifi et une imprimante qualité photo, avec droit d'impression de 20 feuilles A4 tout en couleur.

Lors de la réunion d'information, une vingtaine de curieux en informatiques ont fait le déplacement.

Quelques vétérans, beaucoup de nouvelles têtes intéressées par l'initiation et surtout des extérieurs à Atton.

Alors que faut t'il pour s'y mettre à l'ordinateur ? Bien entendu s'inscrire à Cyber@tton, écouter les astuces que l'on vous inculque, se munir d'une clé USB, pour pouvoir s'exercer à la maison (ce n'est pas en quelques heures par semaine, qu'on peut avancer...) et assez rapidement se munir de son premier ordinateur. Toutes les infos sont sur www.atton.fr / page Cyber@tton ou sur www.cyberatton.net.



Et comme les autres années, Cyber@tton recherche des bénévoles qui bricolent un peu et sont prêts à transmettre leur expérience. Sauf la carte AFR, c'est gratuit pour eux et leur famille. Il suffit d'être majeur (dans sa tête) pour assumer les créneaux horaires, que l'on a proposé... Wanted!

Pour le club :

Toujours les écarts entre les jeunes et les anciens les Attonais et les extérieurs qui s'amplifient.

De plus en plus de difficultés à trouver des animateurs sérieux malgré deux créneaux les jeudis et vendredis soirs qui n'attirent personne.

Trouver des animateurs dans la journée



Bonnes fêtes de fin d'année



Saint-Nicolas et les enfants sages

C'est avec impatience que tous les ans, les enfants du village attendent l'arrivée de Saint-Nicolas avec impatience. Aussi dimanche dès 14 h 30, ils avaient emmené leurs parents à la salle Emile-



Gallé, qui de ce fait avait fait le plein.



En attendant l'arrivée de l'Evêque de Myre, petits et grands eurent droit à de nombreux tours de magie qui enchantent toujours la salle. Certains enfants participèrent même au spectacle comme le chevalier-servant et la princesse Maya, mais tous eurent droit à une carte magique pour se faire pardonner les petites bêtises par les parents.

Comme Saint-Nicolas n'est jamais en retard, pendant que le public applaudissait encore la fin de la représentation, il fit son entrée suivie par son inséparable compagnon Père-Fouettard. L'Evêque de Myre fut vite encerclé et mit un certain temps à distribuer les 130 sachets de friandises accompagnés chacun d'une bise, pendant que Père-Fouettard se morfondait à laisser pendre son martinet devenu inutile. La petite fête se termina par le pot de l'amitié.





Le bureau

Président : Jean-Louis Geoffroy
Vice-président : Ghislain Ansement
Trésorière : Nathalie Geoffroy
Secrétaire: Priscilla Geoffroy
Secrétaire adjointe : Delphine Chery

Les effectifs



Equipes jeunes

Les équipes Débutants et Poussins comptent respectivement 6 et 10 joueurs.

Equipes Seniors

Les deux équipes de Seniors A et B totalisent 43 licenciés. Elles évoluent dans le championnat de district Meurthe-Sud.

Actuellement, l'équipe A est 4e du groupe A de PPD et l'équipe B avant dernière du groupe E de Troisième division.



Entraîneurs

Chez les Seniors, l'équipe A est entraînée par Ghislain Ansement et Patrick Pilarczik et l'équipe B par Serge Boffin et Jean-Louis Geoffroy. Les équipes jeunes ont pour entraîneurs Olivier Chery et Manuel Gatica.



Les arbitres

Les deux arbitres du club sont François Blaise et Etienne Eddy.

Recrutement :

Le club recherche des Débutants (nés en 2001-2002) et des Poussins (nés en 1999-2000)

Contactez Jean-louis Geoffroy au 03.83.82.14.10 ou se présenter au stade à l'entraînement les mercredis de 14h30 à 16h30.

Les manifestations passées

Challenge René Voigny :

Le dimanche 15 juin, le 22^e Challenge René Voigny, qui réunissait 5 équipes a été remporté par l'équipe d'Atton.



Concours de pétanque :

Le concours de pétanque du dimanche 13 juillet a réuni 14 doublettes. Il a été remporté par Jean-Pierre Prillieux et Nicolas Quenelle.

Méchoui :

Le traditionnel méchoui du 14 juillet a réuni une cinquantaine de convives qui se sont régalées avec un délicieux porcelet grillé à point par Johnny le cuisinier.

Concours de quilles :

Après trois journées de suspense, le concours de quilles de la fête patronale a été remporté par Philippe Villemet avec 13 quilles.

Les manifestations à venir

En 2008 :

Mercredi 31 décembre 2008 : réveillon de la Saint-Sylvestre*

En 2009 :

Samedi 18 avril : soirée dansante

Samedi 25 avril : soirée loto

En juin : challenge René Voigny

En juin : assemblée générale

Dimanche 12 juillet : concours de pétanque

Mardi 14 juillet : méchoui

Dimanche 23 août : challenge Damien Bofin

Du 29 au 31 août : fête patronale, concours de quilles

Samedi 5 décembre : soirée loto

Jeudi 31 décembre : réveillon de la Saint-Sylvestre

Saint-Sylvestre 2008

"DJ Animation"

Un apéritif offert et ses amuses-bouches

☞ Salade gourmande du Sud-Ouest

☞ Chausson de St Jacques au coulis d'écrevisses

☞ Trou Lorrain

☞ Petit carré de biche sauce Grand-Veneur et sa garniture

☞ Salade

☞ Fromage

☞ Fondant chocolat et sa glace vanille

☞ Café

☞ Soupe à l'oignon

☞ Boisson non comprise

Paiement à l'inscription, 55 € par personne, 30 € pour les moins de 10 ans.

Réservation jusqu'au 24 décembre chez Jean-Louis Geoffroy au 03 83 82 14 10.



25/10/2008 Le défilé des «Monstres»

Organisé par Familles Rurales, le défilé d'Halloween se déroule traditionnellement le dernier samedi d'octobre. Pour



sa dixième édition, les participants petits et grands se sont rassemblés devant la salle Emile-Gallé et à 15 h le cortège, encadré par l'équipe de sécurité en gilets fluorescents, s'est ébranlé pour parcourir les trois kilomètres des rues du village. Les citrouilles, fantômes, sorcières, démons et autres monstres furent bien accueillis par les riverains, qui bien que rançonnés, distribuèrent largement bonbons et friandises.

A la fin du périple, tous se retrouvèrent dans la salle Emile-Gallé pour reprendre des forces avec un goûter roboratif et déguster une excellente soupe au potiron. Après le partage du butin, un moment de détente, pendant que certains dansaient le hip-hop, d'autres s'affrontaient en duel épée contre faucille.

11/10/2008 Une nouvelle secrétaire à la mairie.



Emilie Dorange remplacera à compter du 1er novembre Aline Lenselle partie en congé de maternité. Emilie est une attonaise, elle était précédemment employée au GRETA de Ponpey et profitera de cet intérim d'environ six mois pour se former et pour parfaire son expérience professionnelle. Souhaitons lui un bon intérim.

Les horaires d'ouverture de la mairie restent inchangés.

30/10/2008 Le sous-préfet en visite à Atton

Jean-Michel Maugard, sous-préfet, secrétaire général, a



rendu visite à la commune d'Atton, notamment en se rendant sur la zone industrielle où il a pu constater l'essor de la commune.

Au cours d'une réunion avec le maire et les adjoints, tous les sujets d'actualité, tant sur le plan régional, départemental ou local ont été abordés, tels : baisse de subventions, évolution de l'intercommunalité, autoroute A 31, évacuation des cendres de la centrale EDF, déménagement des services de l'équipement et équipements sociaux.

Le sous-préfet a été très attentif aux projets de la commune. Pour faire suite à sa visite, un courrier de synthèse lui sera adressé, sur lequel il ne manquera pas d'apporter des compléments d'informations nécessaires au bon fonctionnement de la commune.





C'est la belle nuit de Noël
La neige étend son manteau blanc
Et les yeux levés vers le ciel
Agenoux les petits enfants
Avant de fermer les paupières
Font une dernière prière
Petit papa Noël
Quand tu descendras du ciel
Avec des jouets par milliers
N'oublie pas mon petit soulier
Mais avant de partir
Il faudra bien te couvrir
Dehors tu vas avoir si froid
C'est un peu à cause de moi
Il me tarde tant que le jour se lève
pour voir si tu m'as apporté
Tous les beaux joujoux que je vois en rêve
Et que je t'ai commandé
Petit papa Noël
Quand tu descendras du ciel
Avec des jouets par milliers
N'oublie pas mon petit soulier
Le marchand de sable est passé
les enfants vont faire dodo
Et tu vas pouvoir commencer
Avec ta hotte sur le dos
Au son des cloches des églises
Ta distribution de surprises
Petit papa Noël
Quand tu descendras du ciel
Avec des jouets par milliers
N'oublie pas mon petit soulier
Si tu dois t'arrêter
sur les toits du monde entier
Tout ça avant demain matin
Mets-toi vite vite en chemin

Et quand tu seras sur ton beau nuage
Viens d'abord sur notre maison
Je n'ai pas été tous les jours très sage
Mais j'en demande pardon

Petit papa Noël
Quand tu descendras du ciel
Avec des jouets par milliers
N'oublie pas mon petit soulier
Petit papa Noël

Calendrier 2009 des activités.

- Dimanche 4 janvier: vœux du maire à 11h30
- Samedi 14 février: soirée dansante Saint-Valentin de Familles Rurales
- Mardi 24 février: sortie à Amnéville du Club la Joie de Vivre
- Dimanche 8 mars: lot du Club la Joie de Vivre à 14h
- Dimanche 15 mars: thé dansant du Comité des Fêtes à 15h
- Jeudi 19 mars: dépôt de gerbe au monument aux morts
- Samedi 21 mars: soirée théâtre du TAD par Familles Rurales
- Samedi 28 mars: 40 ans de Familles Rurales association d'Atton
- Samedi 4 avril : soirée lot du FC Atton
- Vendredi 8 mai : dépôt de gerbe au monument aux morts
- Samedi 23 mai : soirée dansante du FC Atton
- Dimanche 7 juin: challenge René Voigney du FC Atton
- Dimanche 21 juin: fête de la musique et repas de village
- Du lundi 6 au vendredi 31 juillet : Centre d'Accueil de Loisirs de Familles Rurales
- Dimanche 12 juillet : concours de pétanque du FC Atton
- Mardi 14 juillet: méchoui du FC Atton
- Dimanche 23 août : challenge Damien Boffin du FC Atton
- Du samedi 29 au lundi 31 août : fête patronale et concours de quilles du FC Atton
- Dimanche 30 août : brocante vide-grenier de Familles Rurales
- Samedi 26 septembre: soirée lot du Comité des fêtes
- Samedi 31 octobre: défilé d'Halloween de Familles Rurales
- Mercredi 11 novembre: dépôt de gerbe au monument aux morts
- Dimanche 15 novembre: repas dansant des Aînés du CCAS
- Dimanche 29 novembre: après-midi de la Saint-Nicolas par le Comité des Fêtes
- Samedi 5 décembre: soirée lot du FC Atton
- Jeudi 31 décembre: réveillon de la Saint-Sylvestre du FC Atton

Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Directeur de la publication :

Gérard LIGER

Rédaction, relecture, photos :

G.Benoit, J.L. Geoffroy, M. Guerzoni, P. Mahaut, P. Morin
N. Motton, E. Dorange, D. Jacquemin, T. Rouyer.

Mise en page :

P. Pawlak

Diffusion :

la Mairie D'Atton